



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 2 décembre 2021, a adopté le règlement suivant :**

**RCG 21-029 Règlement autorisant un emprunt de 160 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 10 janvier 2022. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux](http://montreal.ca/reglements-municipaux).

Fait à Montréal, le 21 janvier 2022

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat